
**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**

Tenue le jeudi 28 septembre 2023, à 10 h 15, HR

À l'hôtel Delta Hotels by Marriott Edmonton Centre Suites, à Edmonton (Alberta) et sur Zoom

Conseil d'administration :

Stan Belevici, CRIC (président du CA)
John Burke, CRIC (vice-président du CA)*
Marty Baram, CRIC
Normand Beaudry*
Tim D'Souza
Richard Dennis, CRIC
Jennifer Henry
Ben Rempel
Jyoti Singh

Observateurs ministériels :

Peter Christensen, directeur adjoint, Politique et programmes de l'immigration sociale, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Mashal Dawkins, analyste des politiques, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

*(par téléconférence)

Direction :

John Murray, président et chef de la direction
Russ Harrington, chef des opérations
Jessica Freeman, directrice, Communications et relations avec les parties prenantes
Michael Huynh, directeur, Conduite professionnelle
Joyce Chow Ng, contrôleur*
Fiona Damani, contrôleur adjointe*
Victoria Rumble, secrétaire générale

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice, administration du CA et secrétaire de séance

Invitée :

Lynn Stivaletti, Goodman Mintz, LLP*

Personnes absentes :

Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
Beata Pawlowska, directrice, Normes professionnelles, recherche, formation et politiques

1. MOT DE BIENVENUE ET OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Quorum

Le président du conseil d'administration (CA) déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 10 h 15, HR.

a) Reconnaissance territoriale

Le président du CA reconnaît que les terres sur lesquelles ils sont rassemblés font partie des territoires traditionnels de nombreuses nations, couverts par 70 traités et autres accords. Il exprime sa gratitude envers ceux et celles qui ont pris soin de ces territoires au fil du temps.

b) Présentations

Le président du CA souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et présente les participants à la réunion. Avec le consentement des participants à la réunion, Nithiya Paheerathan agit comme secrétaire de séance.

- c) Déclaration de conflit d'intérêts
Le président du CA demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant les points à l'ordre du jour. Aucun n'est déclaré.
- d) Présentation du personnel
Le président du CA demande à John Murray, président et chef de la direction, de présenter la nouvelle employée, Fiona Damani, contrôleur adjointe, qui est récemment entrée en fonction au Collège.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du CA demande à ce qu'une motion approuve l'ordre du jour de la réunion tel qu'il a été présenté. En réponse aux membres du CA qui ont demandé des modifications :

Tim D'Souza demande que le point de l'ordre du jour intitulé « Tableau de bord des administrateurs » soit retiré des résolutions en bloc et ajouté à l'ordre du jour de la réunion pour être discuté en tant que nouveau point 4.

Ben Rempel demande que le point 7 de l'ordre du jour soit élargi pour inclure une discussion sur les enjeux posés par les praticiens non autorisés (PNA) exerçant des activités dans le domaine du recrutement d'étudiants étrangers.

Tim D'Souza demande l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour : point 15 – Évaluation du rendement du chef de la direction 2023.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Normand Beaudry :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour proposé pour la réunion soit par la présente modifié pour ajouter l'évaluation du rendement du chef de la direction 2023 au point 15 de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Jennifer Henry :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été modifié, soit approuvé.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

3. APPROBATION DES RÉOLUTIONS EN BLOC

Le président du CA fait référence aux résolutions en bloc qui ont été distribuées avant la réunion. Le président du CA demande à ce qu'une motion approuve les quatre points qui y sont présentés.

Motion présentée par Normand Beaudry et appuyée par John Burke :

IL EST RÉSOLU QUE les quatre points contenus dans les résolutions en bloc soient par la présente approuvés :

- a) Procès-verbal de la réunion du CA du 8 juin 2023

- b) Rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature
- c) Rapport du comité des finances et de la vérification (FAC)
- d) Ébauche du Plan de travail annuel du CFV

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. RÉSOLUTIONS EN BLOC – TABLEAU DE BORD DES ADMINISTRATEURS

Le président du CA invite John Murray, président et chef de la direction, à faire rapport sur ce point.

John Murray renvoie les membres du CA à la discussion sur l'élaboration d'un tableau de bord qui a eu lieu lors de la précédente réunion du CA. Ce document sera distribué au CA tous les trimestres et fournira des statistiques et des mises à jour opérationnelles sur l'avancement des initiatives du Plan stratégique. Une ébauche du tableau de bord des administrateurs est incluse aux documents de cette réunion pour examen par le CA.

Les administrateurs discutent de l'ébauche et font part de leurs commentaires.

- Tim D'Souza remarque qu'il faudrait mettre au point un mécanisme permettant de suivre la manière dont seront atteints les objectifs stratégiques.
- Jennifer Henry suggère qu'un rapport trimestriel s'avérerait une mesure plus efficace des buts et objectifs en fournissant un concept davantage en temps réel.
- Normand Beaudry s'inquiète de la faiblesse apparente du taux d'inscription au programme d'études supérieures et demande si le rapport entre le nombre de candidats et le nombre d'inscriptions tient compte des limites imposées par le Collège ou simplement le fait que de nombreux candidats ne répondent pas aux critères d'admission des établissements d'enseignement. John Murray répond en indiquant que les discussions avec l'Université Queen's indiquent que de nombreux candidats ne répondent pas aux critères d'admission, malgré les voies d'« accès » disponibles.

Le président du CA remercie John Murray de son compte rendu.

5. RAPPORT DE L'AGENTE D'EXAMEN DES PLAINTES INDÉPENDANTE ET MISE À JOUR

Le président du CA invite John Murray, président et chef de la direction, et Michael Huynh, directeur, Conduite professionnelle, à faire rapport sur ce point.

Michael Huynh fait référence au rapport fourni avec les documents de la réunion. Il note que le rapport rejailit favorablement sur le travail accompli par le Service de la conduite professionnelle. Le rapport ne suscite aucune préoccupation.

Le président du CA remercie John Murray et Michael Huynh de leurs comptes rendus.

6. CADRE STRATÉGIQUE DU CGMC – APPROBATION DE LA POLITIQUE

Le président du CA demande à Ben Rempel, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC), de faire rapport sur ce point.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion. Il indique que le CGMC s'est réuni le 16 août 2023 et a examiné l'ébauche de la Politique sur les responsabilités du chef de la direction en matière de leadership. Cette politique est la première d'une série de politiques fondamentales qui seront élaborées et présentées au CA pour approbation, au fur et à mesure que le Collège poursuit l'adoption d'une approche de « gouvernance des politiques » en ce qui a trait à la gouvernance. Il fait remarquer que la politique proposée énonce les différentes responsabilités du chef de la direction et aborde tous les aspects de son rôle. L'ébauche de la politique a été préparée par le personnel du Collège après un examen approfondi des exigences législatives et des modèles sur lesquels se sont appuyées des organisations similaires.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE l'ébauche de la Politique sur les responsabilités du chef de la direction en matière de leadership, conforme en substance à la forme présentée au CA, soit, par la présente, approuvée avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président du CA demande à Ben Rempel, président du CGMC, de faire rapport sur ce point.

Ben Rempel rapporte que lors de la réunion du CGMC tenue le 16 août 2023, le comité a considéré la tenue d'une assemblée générale annuelle (AGA) des titulaires de permis du Collège pour l'exercice 2023 et recommande que l'assemblée se tienne le 30 novembre 2023, à 10 h, à Ottawa, au Centre de conférences et d'événements d'Ottawa.

La date proposée est conforme à l'article 11 de la Loi sur le Collège, qui exige que le Collège tienne une assemblée générale annuelle dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier, soit le 30 juin. Le CGMC recommande également que la date de référence pour l'AGA 2023 soit par la présente fixée au 1^{er} novembre 2023, ce qui permettra d'envoyer l'avis de convocation le 2 novembre 2023, dépassant ainsi le délai minimum requis de 15 jours.

Un ordre du jour proposé pour l'AGA, accompagné d'une activité de formation destinée aux titulaires de permis, est inclus aux documents distribués. La séance de formation proposée aux titulaires de permis peut être modifiée pour inclure une séance supplémentaire sur les nouvelles normes de pratique du Collège ou sur l'ébauche des règlements afférents à la Loi sur le Collège, si elles sont publiées pour consultation publique.

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Marty Baram :

IL EST RÉSOLU :

- (1) qu'une assemblée générale de titulaires de permis du Collège soit tenue le 30 novembre 2023, à 10 h (HE), au Centre de conférences et d'événements d'Ottawa, situé au 200 Coventry Road, Ottawa (Ontario) et
- (2) que la date de référence pour cette assemblée générale annuelle soit, par la présente, fixée à la fermeture des bureaux le 1^{er} novembre 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

8. DISCUSSION – MODIFICATIONS À LA LOI SUR LE COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ (CANADA)/AUX RÈGLEMENTS

Le président du CA invite John Murray, président et chef de la direction, à faire rapport sur ce point.

John Murray fait référence aux documents distribués avant la réunion. Il passe brièvement en revue les modifications à la Loi sur le Collège qui ont été approuvées par le Parlement en juin, et indique que le Collège a travaillé avec Peter Christensen et son équipe à IRCC sur les règlements en suspens découlant de la Loi sur le Collège. D'excellents progrès ont été réalisés et un ensemble très fonctionnel et efficace de règlements doit être soumis pour consultation publique (publication préalable) au cours des prochains mois.

Peter Christensen indique que le processus de rédaction, qui est dirigé par les juristes du ministère de la Justice, est un processus complexe et qu'un calendrier ferme pour la publication préalable n'est pas encore disponible. Ils continueront à nous tenir informés.

Jyoti Singh s'enquiert du processus d'élaboration des règlements. Peter Christensen décrit les étapes à suivre et fait remarquer que tout le monde travaille en vue d'une date de publication préalable prévue pour le printemps 2024. Jennifer Henry s'enquiert de la durée du processus de publication préalable, Peter Christensen indique que le public disposera de 30 jours pour soumettre des commentaires par écrit. IRCC et le ministère de la Justice examineront tous les commentaires soumis. Le délai d'achèvement de cet examen dépendra du volume des commentaires reçus.

Le président du CA demande ensuite à Ben Rempel, président du CGMC, d'ouvrir la discussion concernant les praticiens non autorisés.

Ben Rempel déclare qu'au cours de la discussion sur la planification stratégique, le problème des praticiens non autorisés a été soulevé comme étant un problème de grande envergure. Il note qu'il serait utile de procéder à une évaluation approfondie des risques liés à des catégories précises de praticiens non autorisés. Il fait référence aux récentes modifications à la Loi sur le Collège, notant que plusieurs modifications demandées n'ont pas été approuvées. Il s'agit notamment d'une modification à l'article 79, en vue de permettre au Collège de poursuivre en justice les praticiens non autorisés (PNA) qui contreviennent à l'article 77 portant sur les interdictions. En l'absence de cette modification, il se demande si le Collège dispose d'une autorité suffisante en vertu de l'article 78 pour aborder cet enjeu très médiatisé, en particulier en ce qui concerne les PNA opérant dans le domaine du recrutement d'étudiants étrangers.

Ben Rempel fait remarquer que des discussions sur les politiques publiques sont en cours à l'échelle nationale au sujet d'un nouveau cadre d'« établissement de confiance » et un nouveau rapport du Sénat appelant à une réglementation plus stricte des agents d'éducation. Notre mandat en tant que Collège est de travailler dans l'intérêt public pour amener les PNA à se conformer aux cadres réglementaires existants ou pour prendre des mesures coercitives afin d'empêcher la poursuite des activités des PNA. Ce mandat a reçu une haute priorité dans le cadre du récent processus de planification stratégique et il est important que les administrateurs comprennent comment les modifications à la Loi sur le Collège et les règlements à venir permettent au Collège d'adopter des mesures ciblées limitées pour remplir les mandats législatifs et atteindre nos objectifs stratégiques.

John Murray remarque qu'il aurait été utile d'obtenir l'approbation de toutes les modifications demandées à la Loi sur le Collège, en particulier les modifications à l'article 77 qui auraient aidé à lutter contre les PNA. On espère que les lacunes du processus actuel de désignation des établissements d'enseignement désignés (EED) pourront être comblées grâce au cadre pour les « institutions de confiance » proposé par le

gouvernement, cadre qui pourrait inclure des mesures incitatives pour les EED qui n'ont recours qu'à des personnes autorisées à pratiquer pour le recrutement des étudiants.

Le président du CA remercie John Murray de son compte rendu.

9. RAPPORT FINANCIER ANNUEL VÉRIFIÉ – EXERCICE FINANCIER 2022-2023

Le président du CA demande à Tim D'Souza, président du CFV, de faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza fait référence aux états financiers annuels vérifiés pour l'exercice 2022-2023 qui ont été distribués avant la réunion.

Il indique que le Comité des finances et de la vérification (CFV) s'est réuni le 14 septembre 2023. Un résumé du rapport se trouve dans les documents distribués. Lynn Stivaletti de Goodman Mintz, LLP est invitée à faire rapport sur ce point. Lynn Stivaletti indique que les états financiers présentaient, de tous points de vue significatifs, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Collège. Le CA pose diverses questions à Lynn Stivaletti.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Marty Baram :

IL EST RÉSOLU QUE :

1. l'ébauche des états financiers annuels vérifiés du Collège pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2023, accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat;
2. le président du CA et le président du Comité des finances et de la vérification soient par la présente autorisés à signer le bilan faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

10. POLITIQUE RELATIVE AUX SIGNATAIRES AUTORISÉS

Le président du CA demande à Tim D'Souza, président du CFV, de faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza indique que lors de la réunion du 14 septembre 2023, le CFV a examiné la Politique relative aux signataires autorisés modifiée et recommande au Conseil d'administration de l'approuver.

Une version annotée de la politique modifiée a été incluse dans les documents du conseil d'administration, soulignant la modification proposée pour tenir compte de l'ajout de nouveaux membres du personnel et de la création de deux groupes de signataires autorisés.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE la Politique relative aux signataires autorisés, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

11. CONFIRMATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

Le président du CA demande à Tim D'Souza, président du CFV, de faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza indique que lors de la réunion du 14 septembre 2023, le CFV a examiné la Confirmation des signataires autorisés modifiée et recommande au Conseil d'administration de l'approuver.

La modification est proposée en vue d'ajouter Fiona Damani, récemment engagée par le Collège à titre de contrôleuse adjointe, en tant que signataire autorisée.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Jennifer Henry :

IL EST RÉSOLU QUE la Confirmation des signataires autorisés modifiée, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

12. RAPPORT ANNUEL DU COLLÈGE

Le président du CA demande à Ben Rempel, président du CGMC, de faire rapport sur ce point.

Ben Rempel indique que lors de la réunion du 16 août 2023, le CGMC a examiné l'ébauche du Rapport annuel 2022-2023 et recommande son approbation par le CA.

Le rapport a été conçu en fonction des publics qui le recevront :

- IRCC
- Le gouvernement fédéral
- Les titulaires de permis

Après discussion, les membres du conseil d'administration suggèrent que le Rapport annuel du Collège est une question de nature opérationnelle et que, par conséquent, il devrait être consulté par le conseil d'administration à titre informatif seulement.

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

13. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CA se tiendra en personne et sur Zoom le 30 novembre 2023, à Ottawa, en Ontario. Le reste de la réunion se déroulant à huis clos, la réunion s'arrête à 11 h 40, HR, pour le dîner et reprendra à 12 h 30 pour le huis clos.

Motion présentée par Normand Beaudry et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit interrompue pour le dîner à 11 h 40, HR, et qu'elle reprenne ensuite à huis clos.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)

Stan Belevici, CRIC
Président du CA

Nithiya Paheerathan
Secrétaire de séance

Sommaire des résolutions et mesures discutées

Liste des résolutions

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
1	Ordre du jour	<p>IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour proposé pour la réunion soit par la présente modifié pour ajouter l'évaluation du rendement du chef de la direction 2023 au point 15 de l'ordre du jour.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été modifié, soit approuvé.</p>	1
2	Résolutions en bloc	<p>IL EST RÉSOLU QUE les quatre points contenus dans les résolutions en bloc soient par la présente approuvés :</p> <p>a. Procès-verbal de la réunion du CA du 8 juin 2023 b. Rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature c. Rapport du comité des finances et de la vérification (CFV) d. Ébauche du Plan de travail annuel du CFV</p>	2
3	Cadre stratégique du CGMC – Approbation de la politique	<p>IL EST RÉSOLU QUE l'ébauche de la Politique sur les responsabilités du chef de la direction en matière de leadership, conforme en substance à la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.</p>	3
4	Assemblée générale annuelle	<p>IL EST RÉSOLU</p> <p>1. qu'une assemblée générale de titulaires de permis du Collège soit tenue le 30 novembre 2023, à 10 h (HE), au Centre de conférences et d'événements d'Ottawa, situé au 200 Coventry Road, Ottawa (Ontario);</p> <p>2. que la date de référence pour l'assemblée générale annuelle soit, par la présente, fixée au 1^{er} novembre 2023.</p>	4
5	Rapport financier annuel vérifié – Exercice financier 2022-2023	<p>IL EST RÉSOLU QUE</p> <p>1. l'ébauche des états financiers annuels vérifiés du Collège pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2023, accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat;</p> <p>2. le président du Comité des finances et de la vérification est par la présente autorisé à signer le bilan faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation.</p>	5

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
6	Politique relative aux signataires autorisés	IL EST RÉSOLU QUE la Politique relative aux signataires autorisés, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.	6
7	Confirmation des signataires autorisés	IL EST RÉSOLU QUE la confirmation des signataires autorisés modifiée, conforme en substance à la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.	7
8	Réunion du CA tenue à huis clos	IL EST RÉSOLU QUE la réunion se poursuive à huis clos à 11 h 40, HR.	8
9	Passage en séance publique des motions adoptées à huis clos par le CA et reprise de la réunion du CA en séance publique	IL EST RÉSOLU QUE 1. Toutes les motions adoptées à huis clos passent par la présente à la séance publique de la réunion; 2. La réunion du CA prenne fin.	9
10	Ajournement	IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 14 h 20, HR.	10